



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Paris, le 17 février 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un projet d'arrêté interdisant la culture du maïs transgénique MON810 soumis à la consultation du public

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République à l'occasion de la Conférence environnementale de 2012, Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, rappellent la détermination du Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour interdire la mise en culture de semences OGM afin de prévenir les risques environnementaux et économiques pour les autres cultures et l'agriculture.

Un projet d'arrêté visant à interdire la commercialisation et l'utilisation des variétés de semences issues de la lignée de maïs génétiquement modifié MON810, pour faire face aux risques environnementaux liés à la mise en culture de ces variétés est soumis à la consultation du public. Il entrera en vigueur avant les prochains semis.

Pour mémoire, le maïs MON 810 est un maïs génétiquement modifié pour lui permettre de lutter contre les insectes ravageurs du maïs. Il a été autorisé en 1998 sur la base de la directive (CE) n°90/220, dont les exigences en matière d'évaluation du risque étaient beaucoup plus faibles que celles mises en place à l'heure actuelle en application de la directive (CE) n°2001/18 qui l'abroge et la remplace. Une clause de sauvegarde avait été prise par le précédent Gouvernement mais celle-ci a été annulée par le Conseil d'Etat le 1er août dernier.

Une demande de renouvellement de l'autorisation du maïs MON810 est en cours dans le cadre du règlement (CE) n°1829/2003.

Le projet d'arrêté est consultable à l'adresse suivante :
<http://agriculture.gouv.fr/Consultation-du-public-MON-810>

La consultation est ouverte du 17 février au 9 mars 2014 inclus. Les observations sur ce projet peuvent être adressées à l'adresse électronique suivante :
consultation.ogm.dgal@agriculture.gouv.fr

Contacts presse :

Service presse de Philippe MARTIN

01 40 81 78 31

Service presse de Stéphane LE FOLL

01 49 55 59 74
